

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2723

présenté par

M. Ferrand, M. Robiliard, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,  
Mme Untermaier et Mme Valter

-----

**AVANT L'ARTICLE 92**

Rédiger ainsi l'intitulé de la section 4 :

« Mesures relatives au développement de l'emploi des personnes handicapées et aux contrats d'insertion outre-mer ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La section 4 ne contient pas de mesures de simplifications en faveur des entreprises : les articles 92 et 93 visent à favoriser l'emploi des personnes handicapées et l'article 94 concerne les contrats d'insertion dans l'outre-mer. Il est donc proposé de modifier le titre de la section 4.